

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2016

Le conseil municipal, dûment convoqué le 27 octobre 2016, s'est réuni à la salle associative, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT (arrivée en cours de séance) - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Patricia ALLOUCHE - Michèle PAEMELAERE - Jean-Marie MANGEOT - Elizabeth MAQUET - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET.

Excusée : Marie-Jeanne LIATOUT

Absents : Norberto DIAS - Martial FAILLET - Laurent DUTKIEWICZ

Secrétaire de séance : Thierry DUSSAUGE

Monsieur MANGEOT s'étonne sur le compte-rendu de la séance du 4 octobre dont la partie en questions diverses sur les fossés est très longue et dirigée. Il désapprouve le terme « méconnaissance des élus »

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour rajouter ce point à l'ordre du jour :

- rapport de la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

### DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET PRINCIPAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	Article	Op.	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Virement section investissement	023		8 404			
Achats de prestations de service	6042		6 600			
alimentation	60623		-6 600			
Contrats de prestation de services	611		2 000			
Remboursement sur rémunérations	6419			3 075		
Redevances et droits et services	7067			3 900		
Fds de péréquation des ressources	73925		1 362			
Dotation nationale de péréquation	74127			960		
Compensation pour perte taxe additionnelle	7482			3 192		
Attribution fds départemental TP	74832			- 9 668		
Revenus des immeubles	752			799		
Produits exceptionnels	7788			7 352		
Virement de la section de fonctionnement	021					8 404
Taxe aménagement	10226	HO				2 700
Budget communautaire	1327	158				572
cimetière	2116	160			3 000	
Matériel informatique	2183	172			1 860	
mobilier	2184	156			6 816	
<b>TOTAL</b>			<b>28 310</b>	<b>28 310</b>	<b>14 645</b>	<b>14 645</b>

Ces décisions modificatives sont adoptées par 1 abstention et 9 POUR.

Madame BARBECOT arrive à ce stade de la séance.

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES RIVIERES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne a modifié ses statuts lors de son comité syndical du 5/10/2016.

Les modifications portent :

- Sur la liste des membres :
  - 1- Suite à la prise de la compétence GEMAPI par la communauté de communes Dombes Saône Vallée au 1/01/2016, cette dernière prend la place de la commune d'Ambérieux en Dombes
  - 2- Les communes de St Didier et Thoisse y ayant émis le souhait de transférer les actions menées sur le bassin versant de la Chalaronne à la CC Val de Saône Chalaronne, cette dernière se substitue également aux communes de St Didier et Thoisse y pour le bassin versant de la Chalaronne.
- Sur le libellé de ses compétences

Les compétences du SRTC reposaient sur les objectifs et les actions inscrites au contrat de rivière. Les modifications de libellées de compétences apportées permettent de mettre les statuts en correspondance avec les missions que porte le syndicat plutôt que de les laisser associer aux objectifs du contrat. Ce travail de réécriture du libellé des missions, s'est appuyé sur l'article L211-7 du code de l'environnement et une note de la DREAL de bassin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les nouveaux statuts du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

### **FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES – COMPOSITION DE LA FUTURE ASSEMBLEE – ELECTION DE DEUX DELEGUES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide la composition du conseil communautaire et la répartition entre les communes conformément au tableau suivant :

<b>Répartition du nombre de délégués par commune</b>	<b>DROIT COMMUN</b>
<b>CHATILLON-SUR-CHALARONNE, VILLARS-LES-DOBES</b>	<b>7</b>
<b>SAINT-ANDRE-DE-CORCY</b>	<b>4</b>
<b>CHALAMONT</b>	<b>3</b>
<b>MIONNAY</b>	<b>3</b>
<b>SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS, CHATILLON-LA-PALUD, SAINT-PAUL-DE-VARAX, NEUVILLE-LES-DAMES</b>	<b>2</b>
<b>SAINT-MARCEL-EN-DOBES</b>	<b>2</b>
<b>SAINT-NIZIER-LE-DESERT, MARLIEUX, CHANEINS, CONDEISSIAT, L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT, BANEINS, VILLETTE-SUR-AIN, MONTHIEUX, ROMANS, SULIGNAT, LE PLANTAY, SANDRANS, RELEVANT, DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE, LA CHAPELLE-DU-CHATELARD, SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX, VERSAILLEUX, CHATENAY, BOULIGNEUX, LAPEYROUSE, SAINTE-OLIVE, BIRIEUX, CRANS, VALEINS, SAINT-GERMAIN-SUR-RENON, SAINT-GEORGES-SUR-RENON</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 1 voix CONTRE et 10 POUR, valide la composition avec 60 conseillers communautaires ainsi que la répartition entre les communes.

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la perte d'un siège, il y a lieu de procéder à l'élection parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le Conseil Municipal PROCÉDE à l'élection nécessaire à la désignation de 2 Conseillers Communautaires :

Une seule liste déposée : Liste conduite par Dominique PETRONE

Mr Dominique Pétrone

Mr Jacky Nouet

Après le vote, Messieurs PETRONE et NOUET sont élus pour occuper les 2 sièges de Conseillers Communautaires à la Communauté de Communes de la Dombes.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Centre Dombes s'est réunie le 27 octobre 2016.

Une fois adopté au sein de la CLECT en intercommunalité, le rapport de cette dernière doit obligatoirement être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de la communauté.

La CLECT s'est prononcée sur le montant des attributions de compensations versées par la Communauté de Communes aux communes qui la composent. Cela a abouti au tableau suivant :

<b>COMMUNES</b>	<b>Attribution de compensation au 1er juin 2016</b>	<b>Montant des charges de voiries pondérées entre 2014 et 2016</b>	<b>Attribution de compensation au 1er janvier 2017</b>
<b>BIRIEUX</b>	-793 €	26 089 €	25 296 €
<b>BOULIGNEUX</b>	-33 231 €	61 894 €	28 663 €
<b>LA CHAPELLE DU CHATELARD</b>	-797 €	29 553 €	28 756 €
<b>LAPEYROUSE</b>	-10 575 €	33 417 €	22 842 €
<b>MARLIEUX</b>	10 724 €	33 155 €	43 879 €
<b>MIONNAY</b>	102 029 €	60 633 €	162 662 €
<b>MONTHIEUX</b>	43 650 €	36 558 €	80 208 €
<b>ST ANDRE DE CORCY</b>	619 053 €	26 740 €	645 793 €
<b>ST GERMAIN SUR RENON</b>	-11 078 €	32 645 €	21 567 €
<b>ST MARCEL EN</b>	-28 456 €	35 838 €	7 382 €

<b>DOMBES</b>			
<b>STE OLIVE</b>	-6 409 €	23 128 €	16 719 €
<b>ST PAUL DE VARAX</b>	36 077 €	82 774 €	118 851 €
<b>VILLARS LES DOMBES</b>	564 800 €	63 735 €	628 535 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 284 994 €</b>	<b>546 159 €</b>	<b>1 831 153 €</b>

Monsieur DUSSAUGE indique que ce transfert doit impliquer d'entretenir régulièrement la voirie communale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix CONTRE et 5 POUR, prend acte et désapprouve le rapport de la CLECT réunie le 27 octobre 2016.

### QUESTIONS DIVERSES

- Un projet de délibération sera soumis à la prochaine séance de conseil concernant la modification du PLU.
- Le recensement de la population se déroulera à partir de mi-janvier 2017.
- L'assemblée valide le devis de 2 711,06 € pour la pose et dépose des illuminations.
- La Région engage un plan ruralité, les projets pourraient être subventionnés à hauteur de 40%. Monsieur le Maire propose de déposer deux dossiers : aménagement de cimetière pour 2018 et place de l'église pour 2019.
- Le conseil départemental a octroyé une subvention de 11 450 € pour les travaux d'extension du parking de la gare. Trois entreprises ont fait une proposition de prix, une réunion de la commission travaux sera organisée prochainement.
- La commune va solliciter Monsieur CHAIZE, sénateur pour l'octroi d'une réserve parlementaire pour l'achat d'ordinateurs pour l'école d'une valeur de 10 000 €.
- Monsieur le maire transmet une nouvelle demande du trésorier concernant les indemnités de conseil. L'assemblée maintient sa position de ne pas accorder d'indemnité.
- Une nouvelle édition des BREV'ONNES va être éditée prochainement, la commission communication doit la valider.
- Un point est fait sur la sortie nocturne des élus lors de « Le jour de la nuit ». Il s'avère qu'il y a de nombreux points dangereux, notamment les pierres sur les espaces publics, les véhicules garés sur les trottoirs... Des solutions devront être trouvées avant une extinction de l'éclairage public et il faut réfléchir afin de savoir si cette action sera mise en place.
- Plusieurs dates ont été proposées à la gendarmerie pour la signature du protocole « participation citoyenne »
- Rendez-vous est donné à 10 h à la salle des fêtes le 11 novembre pour la préparation de la cérémonie.
- Le 20 novembre à 17h aura lieu un spectacle pour enfants à la salle des fêtes.
- Les vœux du personnel auront lieu le 16 décembre à 19h 15.
- Le goûter des personnes âgées se déroulera le 19 décembre à partir de 14 h à la salle des fêtes.
- Un spectacle le 13 décembre à 18h 30 est organisé par l'association Saint Marcel en Danse.
- Il est constaté qu'il y a de plus en plus de déjections canines sur les espaces publiques, malgré l'information distribuée à la population. La question est posée pour l'installation de panneaux.

La séance est levée à 23 heures.